



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chimie

Question écrite n° 29662

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les priorités de la présidence française qui s'exercera du 1er juillet au 31 décembre 2008. Dans le cadre de la chimie connaître réellement la stratégie des acteurs européens est primordial pour les marchés et les emplois de demain. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre afin de préserver une chimie européenne d'une délocalisation bien trop souvent ancrée au Moyen Orient, en Algérie et ailleurs.

Texte de la réponse

L'industrie chimique européenne, comme d'autres secteurs, affronte des défis importants aujourd'hui pour maintenir sa compétitivité. Elle a dû notamment faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et des produits de base (principalement le pétrole et le gaz). Ensuite, cette industrie a été appelée à réduire les pressions exercées sur l'environnement. À cet égard, le règlement Reach (Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques), entré en vigueur le 1er juin 2007, constitue un réel défi pour la compétitivité de l'industrie chimique européenne. Elle doit également faire face à la forte concurrence de pays émergents (par exemple, la Chine, le Moyen-Orient et la Russie) et enfin est soumise aujourd'hui, comme l'ensemble des autres secteurs, aux conséquences de la crise économique et financière. Dans ce contexte difficile, l'industrie chimique européenne est bien placée pour apporter des solutions aux problèmes qu'elle rencontre et pour saisir de nouvelles opportunités. Il convient cependant d'aider l'industrie à relever les défis auxquels elle se heurte actuellement. L'Europe doit en effet conserver une base manufacturière solide dans le secteur chimique, non seulement en raison de son énorme contribution en termes de richesse et d'emplois, mais également en raison de sa capacité à apporter des innovations à l'ensemble des secteurs industriels. Il faut promouvoir l'innovation et la compétitivité pour faire en sorte que l'industrie chimique occupe toujours une place stratégique dans l'économie européenne. La situation de l'industrie chimique européenne a été évaluée il y a plus d'un an par le « groupe à haut niveau sur la compétitivité de l'industrie chimique » créé par la Commission européenne le 14 juin 2007 et dont la première réunion s'est tenue le 10 septembre 2007. Dans ses premières recommandations, le groupe à haut niveau a tenu à souligner que diverses mesures s'imposent pour que l'industrie chimique européenne conserve sa place d'avant-garde sur la scène mondiale : le renforcement des réseaux d'innovation, l'augmentation des dépenses en recherche et développement, la valorisation des ressources humaines et l'amélioration de l'information et la communication. De nombreux travaux et initiatives prises pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne s'inscrivent dans cette perspective : l'avenir de l'industrie chimique en Europe dépendra toujours plus de sa capacité à innover. La recherche joue, à cet égard, un rôle considérable. L'Union européenne s'emploie, de diverses manières, avec l'industrie, à promouvoir l'investissement dans la recherche ; on peut citer les travaux en cours sur les nanotechnologies. Il s'agit de développer une industrie chimique européenne hautement performante, novatrice et compétitive. Les initiatives en faveur du renforcement des réseaux d'innovation (clusters) devraient bénéficier, ainsi qu'à d'autres secteurs, à l'industrie chimique ; les politiques européennes en faveur des PME (projet de « Small Business Act ») constituent une priorité de la présidence française et bénéficieront aux PME du secteur de

la chimie. On peut citer également les politiques communautaires en faveur de l'enseignement supérieur, qui auront un impact positif sur les filières relevant de la discipline « chimie ». Les travaux communautaires en cours soulignent également l'importance de l'amélioration de l'information et de la communication à l'égard du public ; Les politiques structurelles de l'Union européenne concernent également l'industrie chimique. En France, on peut citer l'exemple du site de Bazancourt-Pomacle, près de la ville de Reims, qui fait partie des 71 pôles de compétitivité français. Le centre ARD (agro-industrie-recherches et développement) et ses programmes de recherche en matière de raffinerie végétale et de « chimie verte » bénéficieront d'une aide du Feder à hauteur de 2,5 millions d'euros en 2007-2013. Ces projets traduisent la volonté des autorités françaises de tourner les financements européens vers des projets basés sur la recherche et l'innovation.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29662

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7040

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10907